

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 6 FEVRIER 2024

DELIBERATION 2024 011

Objet : Approbation de la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H)

Séance du six février deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente

Présents (66) :

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE - Gilles DEVIENNE - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Danielle MAMETZ - Bernadette POPELIER - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Philippe DUHAMEL - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Didier TIBERGHIEU - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Yves DELFOLIE - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Fabrice DELANNOY - Albert PIETERSOONE (Suppléant) - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Séverine MILLEVILLE (Suppléante) - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Eddie BOULIER - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (14) :

Antony GAUTIER à Valentin BELLEVAL - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Marjorie VANDENBERGHE à Gaëlle LEFEVRE - Pierre GRANDGENEVRE à Arnaud DEVILLEZ - Luc VAN INGHELANDT à Régis DONDEYNE - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Bernard DENTENER - Florence BRISBART à Céline SAUZEAU - Michel DUHOO à Philippe GRIMBER - Sophie ANDRE à Gaël DUHAMEL - Catherine DEPELCHIN à Didier TIBERGHIEU - Jean-Michel PLAETEVOET à Eric SMAL - Rebecca ELSSENS à Marie SANDRA - Franck MEURILLON à Roger LEMAIRE - Cindy SCHRAEN à Pierre-Louis RUYANT

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 80

Secrétaire de séance : Céline SAUZEAU

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président  
  
Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE

## SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 6 FEVRIER 2024

### DELIBERATION 2024 011

**Objet : Approbation de la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H)**

Par arrêté 2023/799 en date du 7 juillet 2023, le Président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure a lancé la procédure de déclaration de projet n°1 du PLUi-H qui porte sur la mise en compatibilité du PLUi-H avec le projet d'implantation d'un nouveau centre d'incendie et de secours à Hazebrouck.

Le dossier de déclaration de projet a fait l'objet d'un examen conjoint de la CCFI, de l'État et des personnes publiques associées le mardi 7 novembre 2023. Le Maire de la commune d'Hazebrouck a été invité à participer à cet examen conjoint. Le compte-rendu de cet examen conjoint est annexé à la présente délibération. Par ailleurs, les avis suivants ont été reçus :

- un avis de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane en date du 7 novembre 2023 (pas de remarque),
- un avis du Syndicat Mixte du SCoT Flandre Dunkerque en date du 16 octobre 2023 (pas de remarque),
- un avis de la commission flamande interadministrative pour la coordination et la coopération transfrontalière avec le Nord de la France en matière d'aménagement du territoire en date du 19 décembre 2023 (pas de remarque).

Le dossier de déclaration de projet n°1 du PLUi-H a été soumis à enquête publique du lundi 20 novembre 2023 au vendredi 22 décembre 2023 inclus.

Le bilan de cette enquête publique est le suivant :

- le public a été informé par la presse (dans les éditions du lundi 30 octobre et du vendredi 24 novembre 2023 de la Voix du Nord et dans les éditions du mercredi 1er novembre 2023 et du mercredi 22 novembre 2023 de l'Indicateur des Flandres) de l'enquête publique relative à la déclaration de projet n°1 du PLUi-H ;
- l'avis d'enquête publique a été affiché en mairie d'Hazebrouck et au siège de la CCFI, ainsi que sur le site internet de la CCFI à partir du 31 octobre 2023 et au-delà de la clôture de l'enquête publique ;
- un dossier papier de la déclaration de projet n°1 du PLUi-H a été mis à disposition du public en mairie d'Hazebrouck et au siège de la CCFI. Le dossier papier était accompagné d'un registre papier permettant aux habitants de formuler leur contribution. Il était également possible de formuler une contribution par courrier ou courriel. Par ailleurs, 3 permanences, de 3h chacune, ont été organisées par le commissaire enquêteur au siège de la CCFI (2 permanences) et en mairie d'Hazebrouck (1 permanence) ;
- 1 observation a été émise dans le cadre de cette enquête publique. L'observation n'est pas en lien avec l'objet de la déclaration de projet n°1 du PLUi-H.

Le commissaire enquêteur a remis son rapport et ses conclusions le 29 décembre 2023 au format papier et numérique. Il émet un avis favorable à la déclaration de projet n°1 du PLUi-H. Le rapport d'enquête et le document « conclusions et avis » figurent en annexe de la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5214-16 ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 153-49 et suivants ;

Vu le Plan Local de l'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) approuvé par délibération en date du 27 janvier 2020, modifié par les délibérations en date du 15 mars 2022, du 13 décembre 2022 et du 4 juillet 2023 et révisé par la délibération du 14 novembre 2023 ;

Vu l'arrêté 2023/799 lançant la procédure de déclaration de projet n°1 du PLUi-H ;

Vu l'arrêté 2023/1215 prescrivant l'enquête publique relative à la déclaration de projet n°1 du PLUi-H ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2023 portant transformation de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure en communauté d'agglomération, dénommée Communauté d'agglomération Cœur de Flandre, à compter du 1er janvier 2024 ;

**Il vous est proposé :**

- d'approuver le bilan de l'enquête publique tel qu'il a été présenté,
- d'approuver la déclaration de projet n°1 du PLUi-H, dossier annexé à la présente délibération,
- de procéder aux mesures de publicité réglementaires, soit l'affichage de la présente délibération au siège de Cœur de Flandre aggro et en mairie d'Hazebrouck pendant un mois, la mention dans un journal diffusé dans le département et la transmission à l'autorité administrative compétente de l'État,
- de procéder au téléversement sur le Géoportail de l'urbanisme,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Vote :**

**Pour : 80**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La Secrétaire de séance

Céline SAUZEAU



Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 6 février 2024,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVAL

